

GenSight Biologics lève avec succès 25 millions d'euros dans un placement privé sursouscrit auprès d'investisseurs institutionnels européens et américains

Paris, France, le 22 octobre 2020, 6h30 CEST - GenSight Biologics (Euronext: SIGHT, ISIN: FR0013183985, éligible PEA-PME) (la "Société"), société biopharmaceutique dédiée au développement et à la commercialisation de thérapies géniques innovantes pour le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine et du système nerveux central, annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital précédemment annoncée. L'opération a été menée par Arix Bioscience plc (LON: ARIX), Invus et Sofinnova Partners.

La Société a émis 5 954 650 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,025 euro chacune (les "**Actions Nouvelles**"), pour un montant brut total d'environ 25 millions d'euros par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres au profit de catégories de personnes (l'"**Offre Réservée**"). Le livre d'ordres a été sursouscrit, sur la base de la demande des investisseurs nouveaux et existants.

Le prix d'émission des Actions Nouvelles est de 4,20 euros par action, représentant une décote de 12,5% par rapport au cours moyen pondéré de l'action sur Euronext Paris pour les cinq dernières séances de négociation précédent la date de fixation du prix de souscription (soit les 15, 16, 19, 20 et 21 octobre 2020), conformément à la 19^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 29 avril 2020.

Utilisation du produit de l'émission

La Société a l'intention d'utiliser le produit net de l'émission résultant de l'Offre Réservée pour préparer activement le lancement de la commercialisation de LUMEVOQ® en Europe et pour financer la fin du développement clinique nécessaire au dépôt d'une demande de Licence de Produits Biologiques ("**BLA**") aux Etats-Unis, ainsi que pour préparer une étude clinique de Phase III pour GS030 dans le traitement de la rétinopathie pigmentaire.

Conditions de l'Offre Réservée

A la suite de l'émission des Actions Nouvelles, le capital social de la Société s'élèvera à 992 325,30 euros, soit 39 693 012 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,025 euro.

Les Actions Nouvelles, représentant 17,6% du capital social et des droits de vote avant l'émission, et 15% après l'émission, ont été émises par décision du Directeur Général de la Société conformément et dans les limites des délégations de pouvoir accordées par le Conseil d'Administration de la Société à la date du présent communiqué de presse. A titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant l'Offre Réservée et qui n'a pas participé à l'Offre Réservée s'élèvera à 0,85% du capital de la Société après l'émission.

Les actionnaires existants, Sofinnova Partners et Bpifrance Investissement, qui détiennent respectivement des participations de 16,6% et 2,9% dans la Société, ont souscrit à l'Offre Réservée.

En outre, d'autres investisseurs, dont Invus et Arix Bioscience plc (LON: ARIX) ont également souscrit à l'Offre Réservée.

A la suite de l'émission des Actions Nouvelles, la structure de l'actionnariat de la Société serait la suivante :

Actionnaires	Avant l'Offre				Après l'Offre			
	Actionnaires (non-dilué)		Actionnaires (dilué) ⁽¹⁾		Actionnaires (non-dilué)		Actionnaires (dilué) ⁽¹⁾	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Actionnaires 5%								
Sofinnova	5 610 044	16,6%	5 610 044	14,5%	6 681 472	16,8%	6 681 472	15,0%
3SBio	2 110 595	6,3%	2 110 595	5,5%	2 110 595	5,3%	2 110 595	4,7%
Kreos Capital (Expert Fund) LP	-	-	2 121 003	5,5%	-	-	2 121 003	4,8%
Bpifrance Participations	2 000 000	5,9%	2 000 000	5,2%	2 000 000	5,0%	2 000 000	4,5%
Bpifrance Investissement	975 666	2,9%	975 666	2,5%	1 213 761	3,1%	1 213 761	2,7%
Administrateurs et dirigeants	1 687 600	5,0%	3 261 600	8,4%	1 687 600	4,3%	3 261 600	7,3%
Salariés	503 000	1,5%	851 000	2,2%	503 000	1,3%	851 000	1,9%
Autres actionnaires (total)	20 851 457	61,8%	21 726 799	56,2%	25 496 584	64,2%	26 371 926	59,1%
Total	33 738 362	100,0%	38 656 707	100,0%	39 693 012	100,0%	44 611 357	100,0%

(1) Sur la base d'un maximum de 4 918 345 actions pouvant être émises par la Société à la suite de l'exercice des bons de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, actions gratuites, options de souscription d'actions et obligations convertibles en actions.

Engagement de conservation

Dans le cadre de l'Offre Réservée, la Société est soumise à un engagement de conservation limitant l'émission d'actions ordinaires supplémentaires pour une période prenant fin 90 jours après le règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions.

Bernard Gilly, Directeur Général, et Thomas Gidoin, Directeur Financier, ainsi que Sofinnova Partners et Bpifrance Investissement, actionnaires existants, sont également soumis à un engagement de conservation de 90 jours à compter du règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions.

Admission des actions nouvelles

Le règlement de l'Offre Réservée et l'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON.

Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le même code ISIN FR0013183985, sont prévus pour le 26 octobre 2020.

Bryan, Garnier & Co Limited et Chardan agissent en tant que Joint Bookrunners et Joint Placement Agents dans le cadre de l'Offre Réservée (les "**Agents de Placement**"). L'Offre Réservée n'est pas garantie. L'offre était toutefois soumise à un Contrat de Placement entre la Société et les Agents de Placement (le "**Contrat de Placement**"). Le Contrat de Placement peut être résilié par les Agents de Placement à tout moment jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre Réservée le 26 octobre 2020, sous réserve de certaines conditions habituelles pour ce type de contrat. Si le Contrat de Placement est résilié conformément à ses termes, tous les ordres des investisseurs placés dans le cadre de l'Offre Réservée seront nuls et non avenus. Le Contrat de Placement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Documentation

La demande d'admission des Actions Nouvelles sur Euronext Paris sera faite au moyen d'un prospectus d'admission (le "**Prospectus**"), soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (l"**AMF**") à délivrer le 22 octobre 2020 et comprenant (i) le document d'enregistrement universel 2019 de la Société déposé auprès de l'AMF de 8 avril 2020 sous le numéro D.20-0271 (l"**URDAmendement**") et (iii) une Note d'Opération, comportant un résumé du prospectus en français et en anglais (la "**Note d'Opération**").

Facteurs de risque

La Société attire l'attention du public sur (i) les facteurs de risque relatifs à la Société et à ses activités présentés dans la section 3 de l'URD et dans la section 2 de l'Amendement, disponibles gratuitement sur le site internet de la Société (<https://www.gensight-biologics.com>) et de l'AMF (<https://www.amf-france.org>) et (ii) les facteurs de risque de l'Offre Réservée qui seront présentés dans la section 2 de la Note d'Opération.

Contacts

GenSight Biologics

Directeur Administratif et Financier
Thomas Gidoin
tgidoin@gensight-biologics.com
+33 (0)1 76 21 72 20

NewCap

Relations Média
Annie-Florence Loyer
aloyer@newcap.fr
+33 (0)6 88 20 35 59

LifeSci Advisors

Relations Investisseurs
Guillaume van Renterghem
gvanrenterghem@lifesciadvisors.com
+33 (0)6 69 99 37 83

Orpheon Finance

Investisseurs Particuliers
James Palmer
j.palmer@orpheonfinance.com
+33 (0)7 60 92 77 74

À propos de GenSight Biologics

GenSight Biologics S.A. (GenSight Biologics) est une société biopharmaceutique dédiée au développement et à la commercialisation de thérapies géniques innovantes pour le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine et du système nerveux central. Le portefeuille de recherche de GenSight Biologics s'appuie sur deux plates-formes technologiques : le ciblage mitochondrial (*Mitochondrial Targeting Sequence*, ou MTS) et l'optogénétique, visant à préserver ou restaurer la vision chez les patients atteints de maladies neurodégénératives de la rétine. Le candidat médicamenteux le plus avancé de GenSight Biologics, LUMEVOQ® (GS010 ; lenadogene nolparvovec), a fait l'objet d'un dépôt de demande d'AMM en Europe pour le traitement de la neuropathie optique héréditaire de Leber

(NOHL), une maladie mitochondriale rare affectant principalement les adolescents et les jeunes adultes et conduisant à une perte irréversible de la vue. En utilisant son approche de thérapie génique, les candidats médicaments de GenSight Biologics sont destinés à offrir aux patients une récupération visuelle fonctionnelle durable après une seule injection intra-vitréenne dans chaque œil.

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires de la Société et ne saurait être considéré comme tel dans un quelconque pays où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ce pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel qu'amendé (le "Règlement Prospectus").

En France, l'Offre Réservée décrite ci-dessus n'aura lieu qu'à titre de placement au profit de catégories de personnes, conformément à l'article L. 225-138 du code de commerce et aux dispositions réglementaires applicables. L'Offre Réservée est réservée, en Europe (y compris en France), aux "investisseurs qualifiés", tel que ce terme est défini à l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

En ce qui concerne chaque État membre de l'Espace économique européen autre que la France (chacun, un "État membre concerné"), une offre des Actions Nouvelles n'est pas faite et ne sera pas faite au public dans cet État membre concerné, autre que : (i) à toute entité juridique qui est un investisseur qualifié tel que défini dans le Règlement Prospectus ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat membre concerné ; ou (iii) dans toute autre circonstance relevant de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; à condition qu'une telle offre des Actions Nouvelles n'exige pas de la Société qu'elle publie un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus. Aux fins de ce qui précède, l'expression "offre au public" dans tout État membre concerné a la signification qui lui est attribuée à l'article 2(d) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué de presse ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction où cette offre pourrait faire l'objet de restriction. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le "Securities Act"), sauf en vertu d'une exemption ou dans le cadre d'une transaction non soumise à enregistrement. Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de faire une offre au public aux Etats-Unis.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (a) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (b) aux professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'"Ordonnance"), et (c) aux sociétés à capitaux propres élevés et aux autres personnes auxquelles il peut être légalement communiqué, relevant de l'article 49(2) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme "Personnes Habilées"). Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle le présent communiqué se réfère n'est valable que pour les Personnes Habilées et engagera seulement les Personnes Habilées. Toute personne qui n'est pas une Personne Habilée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué ou sur son contenu.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué de presse n'a pas été vérifié de manière indépendante et aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est faite ou donnée par ou au nom des Agents de Placement ou de l'une de leurs sociétés mères ou filiales, ou des sociétés filiales de ces sociétés mères, ou de l'un des directeurs, responsables, employés, agents, affiliés ou conseillers respectifs de ces personnes quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'équité des informations ou opinions contenues dans ce communiqué de presse, et aucune responsabilité n'est assumée par ces personnes pour ces informations ou opinions ou pour toute erreur ou omission. Toutes les informations présentées ou contenues dans le présent communiqué de presse sont susceptibles d'être vérifiées, corrigées, complétées et modifiées sans préavis.



Les Agents de Placement agissent exclusivement pour le compte de la Société dans le cadre de l'Offre Réservée et ne considèreront aucune autre personne (qu'elle soit ou non destinataire de ce présent communiqué) comme leur client dans le cadre de l'Offre Réservée et ne seront responsables envers personne d'autre que la Société pour fournir les protections accordées à leurs clients ni pour fournir des conseils en relation avec l'Offre Réservée proposée.